

DEPARTEMENT  
du  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

COMMUNE  
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SEANCE DU 06 JUIN 2024**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES**  
**Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué par son Président, Xavier HAQUIN, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous sa présidence.

**N° 2024-17**

**Présents :**

M. HAQUIN Xavier, Président, Mme CABOT Céline, Adjointe en Charge des Solidarités, Mme MEZIERE Angélique, Adjointe en charge de l'Action Sociale, M. CARON Yannick, M. GODARD Nicolas, M. KNOBLOCH Othman, Mme BERNIER Claudine, Mme CARRY Charlette, M. DUC Michel, Mme GIRAUD Arlette, M. HERVOT Jean, M. HEUSSER Jean-François, M. HUMBERT Eric.

Le nombre des  
Administrateurs  
en service est  
16

**Absents représentés :**

Mme GUEDJ Florence, (pouvoir à M. HAQUIN)  
Mme BAPAUME Martine, (pouvoir à Mme CABOT)  
Mme BENLAHMAR Najat (pouvoir à MEZIERE)

=====

Déposée en Sous-Préfecture le : 13/06/2024

Publiée le : 17/06/2024.

Le Président du C.C.A.S.

Xavier HAQUIN

Les administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est ouverte.  
Madame Patricia BAKU, Directrice du C.C.A.S., remplit les fonctions de secrétaire.



**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**Délibération n°2024-17**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES**  
**Modification du tableau des effectifs**

Sur la proposition du Président du C.C.A.S.,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.332-8 et L.332-14 ;

**VU** le tableau des effectifs du personnel du Centre Communal d'Action Sociale ;

**VU** le budget du Centre Communal d'Action Sociale ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'adapter ledit tableau aux besoins en personnel des différents services,

NOMBRE	EMPLOI A CREER	GRADE OUVERT	SERVICE	MOTIF
1	Animatrice Relais Petite Enfance	- Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle - Educateur de jeunes enfants	Petite Enfance	Ouverture sur l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique
<b>1 poste</b>				

**Après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité des suffrages exprimés**  
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **APPROUVE** la création d'un poste « d'Animatrice Relais Petite Enfance » de catégorie hiérarchique A, à temps complet, relevant de la filière médico-sociale sur un grade du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- **DIT** que le ou la candidat(e) devra être titulaire d'un diplôme d'éducateur de jeunes enfants ou une équivalence et/ou justifier d'une expérience significative sur un poste similaire ;
- **PRÉCISE** que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 332-8 2° (lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient) du Code Général de la Fonction Publique ;
- **DIT** que la durée du contrat pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée ;
- **DIT** que la rémunération sera basée sur la grille indiciaire d'un grade du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale.



Pour Extraire Conforme,

Xavier HAQUIN  
Président du C.C.A.S.

Maire d'ERMONT  
Conseiller Départemental du Val d'Oise